

Allocation pour cécité

Le député de Selkirk et le député de Bruce-Grey ont tous deux parlé de la compassion dont on doit faire preuve à l'égard des aveugles, et le député de Cumberland-Colchester Nord (M. Coates) a souligné que nous tous à la Chambre éprouvions ce sentiment. Toutefois, monsieur l'Orateur, la différence essentielle est que, d'après la motion dont nous sommes saisis, on établirait une pension universelle pour aveugles, sans procéder à l'évaluation des ressources de l'intéressé. Le député de Bruce-Grey est hostile à cette idée et préfère le principe de l'évaluation des ressources ou d'un programme d'aide sociale. Je me rallie à la position du député de Selkirk. Peut-être me permettra-t-il de dire que j'étais déjà de cet avis avant même qu'il ne fut en âge de voter. Je regrette que nous ne témoignions pas aux aveugles tous les égards que, à mon sens, il méritent.

Il s'agit d'une motion d'initiative parlementaire et j'estime que nous devrions y accorder notre appui. Toutefois, je ne voudrais pas que l'on m'accuse de faire traîner la discussion en longueur et, par conséquent, je ne vais pas m'éterniser. Si le député de Selkirk m'avait consulté avant de rédiger sa motion, j'aurais pu lui faire une ou deux suggestions. D'une part, je trouve que le chiffre de \$200 est insuffisant. A l'heure actuelle où des organismes responsables signalent qu'il faut \$350 ou \$400 à un individu ou \$700 à un couple pour subvenir à ses besoins; on ne peut pas prétendre qu'un montant de \$200 par personne suffise. Peut-être le député a-t-il rédigé sa motion il y a longtemps et a-t-il négligé de la remettre à jour.

D'autre part, j'aurais aimé que le montant des pensions soit indexé chaque trimestre et non pas chaque année. Je ne veux pas dire qu'il y ait beaucoup de différence entre les deux formules, mais nous savons qu'en certains cas les pensions étaient indexées chaque trimestre alors que dans d'autres elles étaient indexées annuellement. Ceux dont les pensions sont indexées annuellement s'estiment désavantagés, ce que effectivement, on pourra constater en faisant les calculs. Je suis heureux de voir que le député de Selkirk hoche la tête en signe d'approbation. Si nous pouvions faire adopter cette motion et la soumettre pour étude à un comité, on pourrait peut-être faire ces deux changements. De toute manière, je me déclare une fois de plus en faveur d'une pension pour tous les Canadiens souffrant de cécité, sans qu'on doive vérifier leurs moyens de subsistance.

● (1750)

[Français]

M. Bernard Loiselle (Chambly): Monsieur le président, je trouve tout à fait valable la proposition du député de Selkirk (M. Whiteway), mais comme on le constate, trois députés ont pris la parole cet après-midi. Celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne partageait pas exactement les mêmes vues que celles du député de Selkirk, et c'est pourquoi, malgré l'odieux de cette action, je devrai combattre cette proposition à la Chambre des communes, et j'en donne les raisons.

Le problème des aveugles, le handicap de ces gens me préoccupe comme il préoccupe le gouvernement que je représente, mais au lieu de se pencher sur des cas particuliers, le gouvernement libéral, qui est d'accord avec le principe de venir en aide aux aveugles, ne peut pas appuyer le système de sécurité sociale par catégories. On estime plus important le besoin et non pas la raison pour laquelle on se trouve dans le besoin, pour quelque handicap que ce soit: l'âge, la déficience

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

mentale ou toute autre infirmité. On est d'accord pour que toute personne handicapée, quelle que soit la cause de son handicap, doive recevoir l'assistance du gouvernement.

Voilà pourquoi notre gouvernement, depuis 1973, a procédé avec les divers gouvernements provinciaux à diverses études qui ont déjà déterminé d'ailleurs des garanties de revenus pour toutes ces personnes handicapées, et depuis juin 1976, à la suite des consultations avec la province du Québec, avec le gouvernement de M. Bourassa, le gouvernement fédéral entend déposer, d'ici le mois de juin 1977, un projet de loi qui visera à venir en aide aux handicapés, et non pas seulement pour leur offrir ce que certains appelaient notre dette de compensation envers ces gens, parce qu'ils ne peuvent pas s'assurer un revenu. Nous allons leur donner les revenus minimums s'ils sont vraiment dans l'impossibilité de les gagner eux-mêmes. Ce que nous allons plutôt tenter de leur donner, c'est la possibilité de se venir en aide à eux-mêmes.

A peu près tous les handicapés nous demandent comment s'aider eux-mêmes. Et je pense qu'il est des plus néfastes de penser qu'il suffit d'un chèque de \$200, comme le dit le député de Selkirk, ou d'un chèque de \$450 indexé tous les trois mois, comme le dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je pense que le plus important c'est de toujours avoir en tête, lorsque nous parlons d'handicaps physiques quels qu'ils soient, la dignité humaine. Voilà pourquoi le gouvernement veut présenter un projet de loi sur les services sociaux qui respectera le principe suivant: Que les groupes particuliers, comme les personnes âgées et les handicapés de toutes sortes devraient avoir accès aux services communautaires au même titre que toute autre personne, la collectivité étant en outre chargée de rendre ces services accessibles à tous.

Je me demande pour quelles raisons un chômeur peut bénéficier des services d'un bureau de placement géré par le gouvernement, alors qu'un handicapé physique, qu'il soit aveugle, sourd ou n'importe quoi, ne pourrait avoir accès à des services qui lui permettraient de gagner sa vie par lui-même. Ce projet de loi visera à étendre notamment la portée des services offerts aux invalides, et aura pour objectif en outre, non seulement la formation des handicapés, mais aussi l'amélioration de leurs aptitudes à se subvenir à eux-mêmes. Au nombre des domaines parmi lesquels les provinces pourront demander le partage des frais figurent les services de diagnostic et d'évaluation, les services de santé non assurés, les services de consultation, et les services de préformation professionnelle, ainsi qu'une gamme très élaborée d'autres services.

Le gouvernement fédéral assumera plus de 50 p. 100 des frais de transport supplémentaires que doivent encourir les handicapés physiques pour se rendre dans un milieu de travail qui leur convient. Le gouvernement fédéral donnera des subventions accrues aux compagnies qui désireront améliorer et aménager les centres de travail pour handicapés, afin de pouvoir leur offrir des travaux permanents.

Je crois que l'erreur contenue dans les propositions de l'opposition actuelle réside, comme je le disais au début, à classer les handicapés par catégories. Moi-même j'ai fait mon cours universitaire avec un handicapé qui prenait ses notes de cours aussi vite que moi je pouvais les prendre, même si je n'étais pas aveugle. Mais ce qui le hantait le plus, je pense, c'était de constater qu'il était différent des autres étudiants, et que le milieu le considérait comme un être différent. Et à